

FICHE-SYNTHÈSE DU PROJET DE RÉORGANISATION DU SYSTÈME PRÉHOSPITALIER D'URGENCE AUTOMNE 2022

1. Qui?

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a procédé à l'annonce, en juin 2022, d'une réorganisation du système préhospitalier d'urgence. Celle-ci concerne toutes les régions du Québec incluant la région de Chaudière-Appalaches.

2. Quoi? Où?

La réorganisation permet une bonification de certains horaires à faction, soit des horaires où les techniciens ambulanciers paramédics sont de garde 24/7 à leur résidence pendant sept jours consécutifs. Les horaires à faction sont les horaires où les techniciens ambulanciers paramédics ne sont pas en caserne mais de garde chez eux. La réorganisation inclut aussi des transformations d'horaires à faction à horaire à l'heure.

Au total, partout au Québec, ce sont quarante-six horaires à faction dans onze régions qui sont concernés. Cela représente un investissement annuel avec indexation de plus de 26 M \$.

Pour la région de Chaudière-Appalaches, il s'agit d'un investissement de plus de 3,4 M \$ annuel avec indexation. Cela transformera complètement ou en partie huit véhicules avec des horaires à faction vers des horaires à l'heure. Pour le secteur de La Guadeloupe, on parle de la conversion d'horaire à faction à des horaires à l'heure pour 12 heures par jour.

3. Pourquoi?

La conversion des horaires à faction en horaires à l'heure vise à offrir les services des techniciens ambulanciers paramédics différemment de ce à quoi nous sommes habitués. Ainsi, ce sont les heures d'affluence pour les services ambulanciers qui sont ciblées maintenant pour les horaires à l'heure. Dans le contexte de pénurie de main d'œuvre dans le secteur ambulancier, cela facilitera le recrutement de main d'œuvre et leur rétention au sein des compagnies ambulancières. Les techniciens ambulanciers paramédics demandent depuis plusieurs années partout au Québec et dans notre région, d'obtenir des horaires réguliers plutôt que de garde afin notamment de faciliter la conciliation travail-vie personnelle.

4. Comment? Quand?

Il faut savoir que pour le secteur de La Guadeloupe, des ambulanciers sont disponibles en caserne et sur la route entre 7 h et 18 h 30. Il s'agit des moments où les trois quarts des appels y sont concentrés.

Hors de ces heures, c'est le déploiement dynamique qui se met alors en place. Cela signifie que des ambulanciers de d'autres secteurs non occupés sur d'autres urgences pourraient être appelés à se déplacer dans le secteur de La Guadeloupe. Les délais d'attente et de déplacements des véhicules ambulanciers ne seront pas nécessairement plus longs. En effet, selon le déploiement dynamique, des véhicules ambulanciers de d'autres secteurs se seront rapprochés de La Guadeloupe. Ceux-ci seront aussi couverts à leur tour, dans leur secteur d'origine, par des véhicules ambulanciers de d'autres secteurs. Le concept géographique de zones ambulancières est maintenant dorénavant plus souple. Avec la géolocalisation des véhicules en temps réel, le véhicule ambulancier le plus rapide sera donc envoyé pour répondre aux appels d'urgence.

En attendant leur arrivée, les premiers répondants de niveau 3 que nous retrouvons dans plusieurs municipalités de la région, pourront se rendre sur le lieu de l'urgence et réaliser les interventions requises. Ils sont aptes à donner les soins d'urgence pour des arrêts cardiorespiratoires, des accouchements d'urgence, des brûlures importantes, des convulsions, des difficultés respiratoires, des douleurs thoraciques, des intoxications, des réactions allergiques, etc.

Ceux-ci sauvent littéralement des vies avant l'arrivée des techniciens ambulanciers paramédics. Ils peuvent être assurés par les services incendie des municipalités ou par des personnes volontaires dans la communauté. Des exemples de l'action des premiers répondants ont d'ailleurs été médiatisés au cours des derniers mois dans le secteur de Lotbinière dans notre région de Chaudière-Appalaches. Dans la municipalité de La Guadeloupe, les services de premiers répondants sont offerts depuis plusieurs années.

5. Et quoi d'autres?

Cette réorganisation du système préhospitalier d'urgence, en plus de modifier les horaires des techniciens ambulanciers paramédics, permettra de mettre en place le déploiement dynamique des véhicules ambulanciers, de réaffirmer l'importance des services de premiers répondants et de développer aussi la paramédecine communautaire.

La paramédecine communautaire viendra en appui au personnel des urgences de nos hôpitaux, les techniciens ambulanciers paramédics non occupés sur un appel d'urgence pourront réaliser des visites à domicile chez des citoyens pour assurer des suivis après un séjour ou une visite à l'hôpital. Grâce à des liens avec les GMF et les cliniques médicales du territoire, ils pourront rediriger des usagers vers celles-ci ou un professionnel de la santé et des services sociaux plutôt qu'obligatoirement vers les urgences. Cela contribuera ainsi au désengorgement de celles-ci dans chacun de nos quatre hôpitaux en Chaudière-Appalaches.

Il s'agit donc d'une nouvelle façon d'organiser les services préhospitaliers d'urgence qui sera évaluée aux trois mois et qui demandera assurément des ajustements en continu !

Document produit par le :
Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches
363, route Cameron
Sainte-Marie (Québec) G6E 3E2
Téléphone : 418 386-3363

Lorsque le contexte l'exige, le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.
Toute reproduction partielle de ce document est autorisée et conditionnelle à la mention de la source.
© Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches, octobre 2022